



Paiement des frais de déplacement

Par **Aurelyie**, le **10/04/2013** à **14:09**

Bonjour à tous, rnrnJe suis étudiante et je loue actuellement un "studio" sur Lille et j'ai un problème avec mes chaînes de télévision. J'ai donc demandé à ma propriétaire de faire venir un antenniste afin de régler ce problème au plus vite. Celui-ci est venu ce matin chez moi et aurait dit que le soucis venait de mon décodeur et/ou de ma télévision. Il a donc demandé à ma propriétaire de payer les frais de déplacement. Celle-ci me demande de la rembourser car le problème ne provient pas de son antenne. Sachant que je loue avec un bail étudiant et que je ne suis en aucun cas sûre que le problème vient de ma télé et/ou mon décodeur suis-je obligée de la rembourser ou pas ? rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **17:31**

C'est à vous qu'il incombe la charge de réparation et entretien de cette antenne, qu'elle soit indiquée au bail ou pas.